

## Séance extraordinaire du 22 novembre 2018

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire, tenue le jeudi 22 novembre 2018 à compter de 11 h 45 à la Salle des délibérations du Conseil à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de madame Joanie Généreux, maire suppléant, et à laquelle assistent les conseillers : messieurs Michel Denicourt, André Deschamps, Jacques Bienvenue, Gilbert Viens et Denis Chagnon.

Également présente : M<sup>e</sup> Isabelle François, directrice générale, greffière et trésorière adjointe.

L'avis de convocation de la présente séance a été signifié à tous les membres du Conseil pour y prendre en considération les sujets suivants, à savoir :

### Ordre du jour

1. Réfection de conduite d'égout entre les avenues Saint-Paul et de l'Union / Adjudication
2. Club récréatif des 4 saisons Rougemont-Saint-Damase / demande d'autorisation pour passage de véhicules hors route sur le rang du Bas-de-la-Rivière Nord (entre le 161 et le 193)
3. Période de questions
4. Levée de la séance

### Résolution 2018-11-387

#### Réfection de conduite d'égout entre les avenues Saint-Paul et de l'Union / Adjudication

**Considérant** les résultats de l'invitation à soumissionner pour des travaux de réfection de conduite d'égout entre les avenues Saint-Paul et de l'Union :

Soumissionnaire	Total sans les taxes	Total avec les taxes
Le Groupe ADE inc. Granby	54 145,00 \$	62 253,21 \$
Formadrain inc. Anjou	65 000,00 \$	74 733,75 \$
Clean Water Works inc. (CWW) Montréal		

**En conséquence,**

**Il est proposé par Denis Chagnon**

**Et résolu** d'adjuger le contrat de réfection de conduite d'égout entre les avenues Saint-Paul et de l'Union au plus bas soumissionnaire : Le Groupe ADE de Granby pour le prix de 51 145 \$ plus les taxes.

Adoptée à l'unanimité

Séance extraordinaire du 22 novembre 2018

**Résolution 2018-11-388**

**Club récréatif des 4 saisons Rougemont-Saint-Damase / Autorisation pour passage de véhicules hors route sur le rang du Bas-de-la-Rivière Nord (entre le 161 et le 193)**

---

**Considérant** que par les années passées, le droit de passage de véhicules hors route était autorisé sur la terre agricole située au numéro civique 161, rang du Bas-de-la-Rivière Nord;

**Considérant** le changement de culture sur cette terre agricole, il n'est plus possible d'utiliser le même passage;

**Considérant** la demande d'autorisation du Club récréatif des 4 saisons Rougemont-Saint-Damase pour obtenir le droit de passage de véhicules hors route sur le rang du Bas-de-la-Rivière Nord entre les numéros civiques 161 et 193 sur le territoire municipal de la Ville Saint-Césaire;

**Considérant** que les membres du Club récréatif des 4 saisons Rougemont-Saint-Damase sont assujettis à la *Loi sur les véhicules hors route* (RLRQ, c. V-1.2).

**En conséquence,**

**Il est proposé par Michel Denicourt**

**Et résolu** d'autoriser l'installation de la traverse de véhicules hors route entre les numéros civiques 161 et 193 sur le rang du Bas-de-la-Rivière Nord, lequel rang est sous la juridiction de la Ville de Saint-Césaire.

Adoptée à l'unanimité

Période de questions

Levée de la séance.

---

Joanie Généreux,  
Maire suppléant

---

Isabelle François,  
Directrice générale et greffière

**Certificat de crédits**

Je soussignée, Isabelle François, trésorière adjointe, certifie par la présente qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses décrites dans la résolution n° 2018-11-387.

---

Isabelle François  
Trésorière adjointe